

République Française

/ Délibération n° 2023/11

LOGEMENT SOCIAL. Acquisition amélioration d'un logement social par Alliade Habitat, 4 rue du Château.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 36

Date de la convocation : 12/12/23
Compte rendu affiché :

Transmis en préfecture :
Numéro de télétransmission unique :

Présidente : Mme Michèle PICARD

Secrétaire : M. Nicolas PORRET

Elu(e)s :

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOURE, Mme Véronique FORESTIER, Mme Samira MESBAHI, M. Djilannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Souad OUASMI, M. Nicolas PORRET, Mme Patricia OUVRARD, M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Monia BENAÏSSA, M. Nacer KHAMLA, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Aurélien SCANDOLARA, M. Pierre MATEO, M. Saïd ALLAOUI, M. Jeff ARIAGNO, Mme Amel KHAMMASSI, Mme Christelle CHARREL, Mme Sophia BRIKH, M. Karim SEGHIER, M. Murat YAZAR, M. Benoît COULIOU, M. Maurice IACOVELLA, M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Marie-Danielle BRUYERE, M. Damien MONCHAU, Mme Fatma HAMIDOUCHE, M. Lionel PILLET, M. Alexandre DALLERY, Monsieur Cyril SANTANDER, M. Aurélien ARNOULD.

Absent(e)s : M. Idir BOUMERTIT, Mme Fazia OUATAH, Mme Estelle JELLAD, Mme Camille CHAMPAVERE, M. Farid BEN MOUSSA.

Excusé(e)s :

Dépôt de pouvoir : M. Lanouar SGHAÏER à M. Djilannie BEN MABROUK, Mme Joëlle CONSTANTIN à M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Sandrine PICOT à M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Nathalie DEHAN à M. Nicolas PORRET, M. Yannick BUSTOS à Mme Patricia OUVRARD, Mme Aude LONG à M. Benoît COULIOU, M. Yalcin AYVALI à Mme Fatma HAMIDOUCHE, M. Albert NIGRA à Mme Souad OUASMI.

République Française

/ Rapport n° 11

LOGEMENT SOCIAL. Acquisition amélioration d'un logement social par Alliade Habitat, 4 rue du Château.

Direction Solidarité Action Sociale

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'accroissement de son offre locative sociale, Alliade Habitat procède à l'acquisition-amélioration d'un logement social financé en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS), 4 rue du Château à Vénissieux.

Il est proposé que la Ville de Vénissieux participe au financement de cette opération sur une base de 15€ par mètre carré de surface utile.

1. Description du programme :

Type de logement	Surface Utile en m ²
T3	83,97
Total	83,97

2. Montage financier de l'opération :

	LIBELLE	TOTAL
SUBVENTIONS	Guichet unique Métropole	Non concerné
	Ville de Vénissieux (base de 15€/m ² de surface utile)	1259,55 €
	Autres subventions	12 500,00 €
PRÊTS	Caisse des Dépôts et Consignations	146 518,00 €
	Prêt Action Logement	Non concerné
FONDS PROPRES	FR non reconstitués	17 697,45 €
	Autofinancement (valeur terrain)	18 952,00 €
	TOTAL	196 927,00 €

Il est à noter que la participation financière de la Ville est calculée sur la base de 15€ / m² de surface utile. Le coût total de cette opération s'élève à 196 927,00 € dont un prêt à la Caisse des Dépôts et Consignations de 146 518,00 €.

Le montant des loyers pour le logement PLUS sera de 6,23 €/m²

3. Contrepartie à la participation de la Ville :

En contrepartie de la participation financière accordée à cette opération, la Ville, pourra prétendre à la réservation de 2% des logements acquis sur ce programme, soit 0,02 logement. Dans ce cas précis, la Ville de Vénissieux ne bénéficie d'aucune réservation de logement.

République Française

4. Appel des subventions :

L'appel de subvention relatif à l'acquisition de ce logement pourra être effectué dans un délai de deux ans à compter de l'achèvement des travaux de réhabilitation. Dans ce cas précis, les travaux d'amélioration sont achevés et le logement a été mis en location à la date du 26 juin 2023. Il est également rappelé que la subvention maximum de la Ville sera de 1259,55 € et qu'elle sera calculée au prorata des mètres carrés de surface utile effectivement acquis.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R441.5 du code de la construction et de l'habitation relatif aux réservations de logements sociaux ;

Considérant l'intérêt d'un accroissement de l'offre de logement social rue du Château ;

Le Conseil municipal,
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,
après en avoir délibéré,

A la majorité
décide de :

- Valider la participation financière de la Ville de Vénissieux à l'acquisition et amélioration d'un logement situé 4 rue du Château portée par Alliade Habitat pour un montant de 1259,55 €.
- Autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer les conventions financières entre la Ville de Vénissieux et Alliade Habitat, ainsi que tous les actes afférents.
- Dire que la dépense sera imputée sur les crédits en temps opportun, chapitre 204 «subventions d'équipement versé » compte 2042 « subvention d'équipement aux personnes de droit privé » sous fonction 72 « aide au secteur locatif ».

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire
La Première Adjointe
Yolande PEYTAVIN